

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Le démantèlement des citernes doit commencer en 2032 !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le groupe parlementaire du MCG sous la plume de votre conseiller municipal adoré Thierry CERUTTI a déposé en février 2020 un motion intitulée – [M 2620 - Mettons fin au scandale des citernes de Vernier ! \(ge.ch\)](#)

Cette dernière considérant :

- que la presse a récemment fait état d'un projet d'attentat terroriste visant à faire exploser les citernes de Vernier en avril-mai 2019, qui a été déjoué ;
- que des menaces sérieuses visent ces stockages pétroliers ;
- que la dangerosité des sites de stockages pétroliers de Vernier est une fois encore mise en évidence ;
- que le risque est permanent et inacceptable ;
- que le nombre d'habitants concernés va au-delà de 30 000 personnes ;
- que les capacités non utilisées des citernes ne sont pas négligeables ;
- que de nombreuses évaluations des risques et études de déplacement des citernes ont été conduites dès 2002
- qu'une motion a été adoptée par le Grand Conseil le 16 mars 2012 demandant le déplacement des réserves stratégiques dans un autre lieu et d'éloigner les citernes sises à Vernier en face d'IKEA

invite le Conseil d'Etat

- à retirer l'autorisation d'exploitation de ce site ;
- à prendre en compte les différents rapports de Urbaplan et Sofies 2009 2011 ;
- à faire un inventaire des cuves vides ;
- à regrouper les cuves sur un lieu unique ; ATAR ROTO PRESSE –
- à clarifier avec la Confédération la notion de « réserve » stratégique et son emplacement ;
- à planifier dans les plus brefs délais le départ des citernes sises à Vernier en face d'IKEA.

Sachant que la politique de l'aménagement du territoire genevois incluant celui de la ville de Vernier est de compétences cantonales, cette motion a été validée et adoptée à l'unanimité des députés de la commission de l'aménagement du parlement genevois.

En qualité d'élu communal, il est de notre devoir de s'assurer que la présente motion sera exécutée par le conseil d'Etat en apportant notre soutien inconditionnelle aux mesures susmentionnées ci-dessus.

Sachant que nous avons une ouverture en 2040, puisque les droits de superficies arriveront à échéance, renforçons notre position en appuyant ces demandes afin d'éviter un prolongement par le DDP en faveur de SASMA soit reconduit tacitement jusqu'en 2062

Considérant :

- que la presse a récemment fait état d'un projet d'attentat terroriste visant à faire exploser les citernes de Vernier en avril-mai 2019, qui a été déjoué ;
- que des menaces sérieuses visent ces stockages pétroliers ;
- que la dangerosité des sites de stockages pétroliers de Vernier est une fois encore mise en évidence ;
- que le risque est permanent et inacceptable ;
- que le nombre d'habitants concernés va au-delà de 30 000 personnes ;
- que les capacités non utilisées des citernes ne sont pas négligeables ;
- que de nombreuses évaluations des risques et études de déplacement des citernes ont été conduites dès 2002
- qu'une motion a été adoptée par le Grand Conseil le 16 mars 2012 demandant le déplacement des réserves stratégiques dans un autre lieu et d'éloigner les citernes sises à Vernier en face d'IKEA

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à demander au Conseil d'État de respecter les invites votées par les députés de la commission de l'aménagement du Grand Conseil comme il ressort de la Motion 2620

pour le groupe MCG CERUTTI Thierry, chef de groupe

Vernier, le 23 août 2024.